

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 207-2017

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.552

Déposée le: 06.09.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Stampfli (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 20

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Améliorer la sécurité des cyclistes dans les giratoires

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. prendre les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité des cyclistes dans les giratoires des routes cantonales qui sont des points noirs en termes d'accidents ;
2. définir en collaboration avec les communes concernées les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité des cyclistes dans les giratoires des routes communales.

Développement :

D'après l'analyse des accidents de vélo survenus entre 2005 et 2014 effectuée par l'Office fédéral des routes (OFROU)¹, le risque d'accident pour les cyclistes est disproportionnellement élevé au niveau des giratoires. Le risque d'accident dans les giratoires est même encore plus haut dans le canton de Berne, où quelques zones à risques connues sont souvent le théâtre d'accidents impliquant des cyclistes. De plus, ces chiffres se basent seulement sur les cas qui

1 <https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/documentation/donnees-des-accidents-de-la-suisse/publications.html>

ont été signalés à la police. Selon le Bureau suisse de prévention des accidents, le chiffre réel serait encore nettement plus élevé.

Comme le montre le rapport SINUS 2016², les cyclistes ne sont pas toujours responsables de ces accidents. Dans 89 pour cent des cas, ils sont causés par des automobilistes. Il semble donc que ces giratoires accidentogènes soient aussi difficiles à emprunter pour les automobilistes, par exemple parce qu'ils ne respectent pas totalement les normes ou ont une forme spéciale. Ce genre de lacunes peut souvent être comblé grâce à des mesures simples qui améliorent la sécurité de manière significative.

Avec l'essor des vélos électriques, il y a toujours plus de cyclistes sur les routes cantonales. De plus, beaucoup d'enfants empruntent le chemin de l'école à vélo, sur des routes très fréquentées, avec des giratoires difficiles. Le canton doit impérativement améliorer la sécurité de ces usagers et usagères de la route. Pour les giratoires situés sur des routes communales, il doit élaborer des mesures en collaboration avec les communes.

Destinataire

- Grand Conseil

2 <http://www.bfu.ch/fr/recherche-et-statistique/statistique>